VIE DE VOTRE QUARTIER
Actions de la Ville de Vauvert

Votre quartier des Costières se transforme grâce au programme de renouvellement urbain !

La nouvelle Maison de santé a ouvert le 14 novembre !
Elle comprend 5 médecins, 6 infirmières, 4 pharmaciens, 1 orthophoniste, 1 kinésithérapeute, 2 psychologues, 1 orthoptiste et 1 coordinatrice.
564 avenue de la Costières

Participation de la municipalité à la vie de votre quartier
- Jardin partagé au pied du Bosquet, porté par un collectif d'habitants ;
- Marches exploratoires ;
- Service de suivi des doléances des habitants du quartier (propreté urbaine, mobilités...) ;
- « Petits déjs du projet » : à la maison du projet, pour vous informer sur les travaux au sein du quartier.

Chacun peut participer à toutes ces actions participatives !

Art mural
Les graffs de Pyrate égayent par leurs couleurs florales le paysage du quartier. Ils seront complétés par la pose d'émaux de Guillaume Bottazzi sur les bâtiments du Bosquet suite à leur rénovation énergétique.

Rachat des commerces du Montcalm
1 commerce acquis
4 commerces en attente de signature du compromis

Réparation de vélos
Avec le comité de quartier des Costières, des bornes de réparation vélo vont notamment être implantées à proximité de Molines.

Pour plus d'informations, voir contact de M. SEVRIN de la Ville de Vauvert ci-dessous.

Conception : Citémétrie - Charte Graphique : Barcelona&Co - Crédit photo : © CCPC - © Citémétrie

VOS INTERLOCUTEURS

A PROPOS DU DISPOSITIF EN COURS SUR VOTRE **COPROPRIÉTÉ « LE MONTCALM » :**

Citémétrie

CITEMETRIE vous accueille lors de permanences pour répondre à vos questions sur l'OPAH-CD:

Les 1ers mercredis et 3ème jeudis de chaque mois de 9h à 13h et de 14h à 17h

tél. : **04 66 29 49 81**
email : copro.lemontcalm@citemetrie.fr

A PROPOS DU PROJET EN COURS SUR **LES COMMERCES AU MONTCALM / VOTRE QUARTIER « LES COSTIÈRES » :**

Ville de Vauvert

Monsieur SÉVRIN vous accueille pour répondre à vos questions sur le projet de renouvellement urbain et l'acquisition des commerces du Montcalm :

Tous les mardis de 14h à 17h

tél. : **04 66 73 10 44**
email : patrice.sevrin@vauvert.com

MAISON DU PROJET DU RENOUVELLEMENT URBAIN,
Bâtiment Le Daudet,
80 place Jean Giono à Vauvert

Décembre 2022

ÉDITORIAUX

SOMMAIRE

Avancement du dispositif ..... p. 2
Vie de votre copropriété ..... p. 3
Vie de votre quartier .....p. 4
Vos interlocuteurs ..... p. 4

ANDRÉ BRUNDU
PRÉSIDENT DE LA CCPC

« L'implication de tous est la clé de la réussite du projet de renaissance du Montcalm. Grace à vous et aux partenaires institutionnels, nous avançons et les premiers scénarios émergent dans l'intérêt de tous ! Une nouvelle fois, nous ne pouvons que rappeler ô combien vous êtes les forces vives de ce projet. Chacun à notre niveau, avec nos possibilités respectives nous devons nous engager ! Nous comptons sur votre mobilisation comme vous savez pouvoir compter sur nous ! »

JEAN DENAT
MAIRE DE VAUVERT - VICE PRÉSIDENT DE LA CCPC

« A l'heure de la crise énergétique, la rénovation du Montcalm est plus que nécessaire pour habiter mieux dans cette copropriété en entrée du quartier des Costières. 2ème semestre 2023, les échafaudages montreront notre action concrète sur la transition énergétique. »

DES DIFFICULTÉS À RÉGLER VOS APPELS DE FONDS ?

Contactez votre **syndic FONCIA** afin de solliciter des facilités de paiements (mensualisation, etc.).

Tel : 04 66 02 14 83

Email : christelle.marsollier@foncia.fr

Citémétrie assure **l'accompagnement social** des **propriétaires** (bailleurs ou occupants) et des **locataires**.

Si vous rencontrez des difficultés financières (charges de copropriété, loyers), un **accompagnement** et une **recherche d'aides financières** pourront vous être proposées **selon votre situation** : plan d'apurement, FSL, caisses de retraites, etc.

Tel : 07 60 48 19 63

AVANCEMENT DU DISPOSITIF DE TRAVAUX

Le programme de **travaux de rénovation** est défini par **le Maitre d'œuvre (MOE)** / **Architecte** que vous avez choisi : Arc&Types. Sa mission se divise en deux phases :

- **Phase « Conception »** (≈ 12 mois) : diagnostics, études, conception, etc.
- **Phase « Travaux »** (≈ 15 mois) : suivi de chantier, etc.

Lors de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2022, **votre architecte** vous a présenté la première ébauche du programme de travaux. Il va maintenant entamer la dernière étape de la phase «conception» du programme de travaux, avant le vote des travaux au 2e trimestre 2023.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

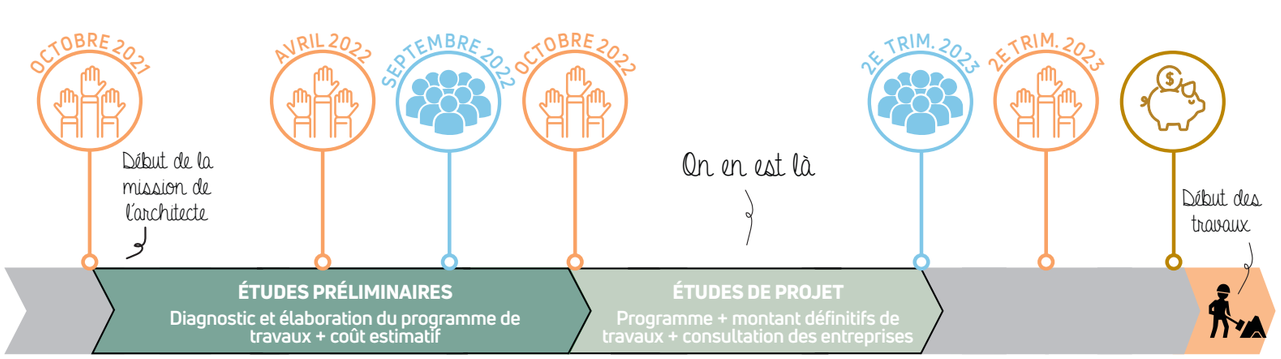

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)
Choix du MOE/ Architecte pour la **phase « Conception »**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AG)

RÉUNION PUBLIQUE
Présentation des **scénarii de travaux**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AG)

RÉUNION PUBLIQUE
Présentation des **« études de projet »** + information sur les **résolutions** qui seront votées lors de la prochaine AGE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)
Mise au vote de la **phase « travaux »**.

APPELS DE FONDS TRAVAUX
+ dossiers de **demande de subventions.**

VIE DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

VOUS LOUEZ VOTRE LOGEMENT ?

En tant que propriétaire bailleur, vous avez plusieurs obligations avant de louer votre logement :

A Joindre au bail :

- Le Diagnostic électrique,
- Le Diagnostic Gaz,
- Le Diagnostic de performance énergétique (DPE),
- L'état des risques naturels et technologiques (ERNT).

Il faut que **votre logement soit décent** selon le décret décence de 2002 et le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Gard.

SITUATION D'INDÉCENCE

Exemples courants de situations d'indécence à corriger avant toute mise en location / demande de conventionnement :

COMPTEUR ELECTRIQUE / PRISES DE TERRE

VENTILATION

LE CONVENTIONNEMENT

Tous les propriétaires bailleurs peuvent **conventionner leur logement** :

Convention / Contrat passé entre l'Anah et le propriétaire bailleur

Permet :
- De bénéficier d'une **réduction d'impôt**
- De bénéficier de **subventions supplémentaires** lors des travaux de l'OPAH-CD.

Sous conditions, pendant 6 ans :
- D'avoir un **logement décent**
- De louer sous un certain **plafond de loyer**
- De louer à une famille sous un **certain plafond de revenus.**

Pour une simulation de votre situation personnelle : https://monprojet.anah.gouv.fr/pb/inscription/nouvelle

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?
Contactez CITEMETRIE

04 66 29 49 81
copro.lemontcalm@citemetrie.fr